

« *Coopération Transfrontalière* »

Analyse comparée d'entretiens semi-directifs sur les narratifs européens de la frontière.

Espace de Voisinage, prof. Birte Wassenberg.



Par Fiona Bessioud-Janoir, Maxime Bovis, Thierry Chauffour, Isa-Marie Ménart et Simon Vanlichtervelde, étudiants du Master 2 Relations Internationales, spécialité « Frontières : Coopérations et Conflits » à Sciences Po Strasbourg.

Sciences Po Strasbourg

École de l'Université de Strasbourg

Ce travail est dédié aux personnes que nous avons interrogées, que nous remercions chaleureusement, qui ont pris de leur temps pour nous recevoir et nous permettre de découvrir la manière dont la coopération transfrontalière était comprise, pratiquée et vécue sur leur territoire.

Merci donc à Eric Delcosse, Philippe Ducourant, Eric Marochini, Alexandre Moine et Martial Waeghemaeker.

Table des matières

Introduction.....	3
I. Approche méthodologique	5
A. Choix géographique	5
B. Entretiens semi-directifs et grille d’entretien.....	5
C. Personnalités retenues	8
II. Analyse croisée des entretiens	10
A. Définition, représentation et vécu de la frontière.	10
B. Définition et enjeux de la coopération transfrontalière.....	13
C. Les avantages et limites ou inconvénients de l’espace transfrontalier.....	15
D. La gestion de la coopération transfrontalière.....	21
E. L’approche des différences culturelles de part et d’autre de la frontière.	23
Conclusion	27
Annexes	29
Cartes et illustrations	29
Bibliographies.....	32
Bibliographie générale	32
Bibliographie indicative des personnes interviewées.....	32
Trombinoscope des personnalités interviewées.....	34

Introduction

Mercredi 8 mars 2023, Olivier Dussopt, ministre du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion, a présenté au conseil des ministres un projet de loi instaurant un cadre légal pour l'apprentissage transfrontalier dans le code du travail. Cette loi permettra aux étudiants français le désirant de faire leur apprentissage dans des structures frontalières, pourvu qu'un accord bilatéral le permette (Compte-rendu du Conseil des ministres du 08 mars 2023). Ainsi, les étudiants frontaliers ne se limiteront plus à un seul côté de la frontière, mais pourront chercher dans les deux directions pour leur avenir professionnel. Ce projet de loi est ancré dans la réalité du travail transfrontalier en France, et plus particulièrement au niveau de la formation à celui-ci. En permettant aux étudiants de se former dans des entreprises frontalières, l'apprenti devient plus familier avec les différences juridiques qui existent entre la France et le pays dans lequel il effectue son apprentissage, le rendant plus susceptible de trouver un travail dans le pays frontalier et de rejoindre la cohorte des travailleurs transfrontaliers.

La coopération transfrontalière, telle celle qui sera mise en place par les accords bilatéraux en matière d'apprentissage, occupe une place de plus en plus importante dans les relations internationales européennes. Elle implique la collaboration de deux pays ou plus dans des domaines tels que le commerce, la sécurité et la protection de l'environnement. Dans les cas que nous avons listé dans notre dossier, nous nous sommes concentrés sur les programmes liés à la France et ses voisins. Il est l'aboutissement d'un processus de construction continu qui a débuté avec le premier des nombreux programmes de la politique régionale européenne, chacun ayant ses propres caractéristiques : À la suite du premier programme, Interreg II a accru le niveau de coopération entre les acteurs ; Interreg III a réuni tous les territoires de la frontière franco-belge autour d'une stratégie unique tout en tenant compte des caractéristiques uniques de chaque zone frontalière et en élargissant le champ d'intervention et les acteurs impliqués ; enfin, Interreg IV a consolidé les succès d'une coopération établie. Il n'en reste pas moins que, grâce au programme Interreg, le projet d'une Europe de coopération prend tout son sens et que les États peuvent exploiter le potentiel des territoires frontaliers, jusqu'ici négligés en raison de leur éloignement des centres de décision, pour en faire des zones de développement dynamique.

Si Interreg est primordial en ce qui concerne la coopération transfrontalière, il n'est pas le seul outil à disposition des autorités locales et régionales à cette fin. En effet, la coopération transfrontalière est un narratif qui touche bien plus que le simple développement économique cité

ci-avant : il est nécessaire de prendre aussi en compte des éléments tels que les relations interpersonnelles ou encore les évènements associatifs transfrontaliers qui se déroulent sans nécessairement que le cadre institutionnel soit impliqué. Dans cette optique, parler de « coopération transfrontalière » revient plus à se référer à un narratif qu'à une réalité intangible et unanimement définie. Ce que « coopération transfrontalière » implique dépend sensiblement du contexte dans lequel travaille et vit une personne interrogée.

C'est pour nous rendre compte de cette diversité que pouvait revêtir la « coopération transfrontalière » que nous avons mené des entretiens avec des personnes qui sont familières avec les enjeux frontaliers, en plus particulièrement de la coopération transfrontalière. Après avoir présenté les choix méthodologiques qui ont été nôtres pour la réalisation de cette enquête, les résultats de l'analyse croisée permettent de se rendre compte d'une certaine continuité dans le discours autour de la « coopération transfrontalière ». En effet, la plupart des répondants ont admis qu'elle était plus efficace si l'UE se montrait plus volontariste, avec une vision à long terme plutôt qu'à échéance des programmes Interreg, d'autant que la plupart ne considèrent pas les structures juridiques de la coopération transfrontalière comme les uniques chemins vers celle-ci. Il demeure certaines différences dans les discours, explicables par le contexte duquel proviennent les personnalités avec lesquelles nous nous sommes entretenues.

I. Approche méthodologique

A. Choix géographique

Dans l'optique d'avoir une meilleure couverture du sujet, au moins étant donné nos capacités et contraintes en termes de temps et de déplacement, nous avons choisi d'orienter nos recherches de personnes avec qui nous entretenir sur des espaces frontaliers qui nous étaient proches et familiers. Nous avons aussi veillé à ce que les territoires concernent *a minima* la France, pour pouvoir réaliser notre comparaison dans la même langue, le français. Ces choix nous ont naturellement conduits à nous focaliser sur les frontières nord-ouest de la France.

Outre cette couverture géographique, les entretiens ont été menés en considération de l'aspect multi-scalaire de la coopération transfrontalière. L'échelle de l'arc jurassien ou de la partie wallonne du programme INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen est en effet bien supérieure à celle de l'aire du Grand Longwy, elle-même plus grande que celle du village de Godewaersvelde, ou même de l'expérience de vie d'un citoyen travaillant à Noordpeene. Cette couverture à la fois large géographiquement et multi-niveaux permet à l'analyse des réponses données aux entretiens d'être plus riche, ne se limitant pas qu'aux enjeux très localisés d'un territoire donné. Elle suppose cependant une lecture transversale de ces enjeux territorialisés de manière à rendre possible leur comparaison.

B. Entretiens semi-directifs et grille d'entretien

Afin de mener à bien cette étude sur la coopération transfrontalière, des entretiens sur le terrain ont été menés. Dans cette optique, une grille d'entretien a été préparée pour mieux les structurer. Il ne s'agissait pas cependant d'être trop directif, étant donné la diversité des profils et des territoires que ce soit leur échelle ou leur situation géographique transfrontalière. Pour faciliter la comparaison des réponses, il a fallu mettre en place un tableur Excel partagé entre les personnes ayant mené des entretiens. Dans ce tableau ont été compilées les réponses des interviewés sous formes de phrases résumant la pensée et la réponse donnée, permettant de dégager des mots-clefs, que l'analyse compare.

La comparaison des réponses est cependant entachée de la difficulté de la diversité des réponses, que ce soit par leur durée, par la précision des réponses (dépendamment de l'échelle à

laquelle évolue l'interviewé) et la clarté de la réponse (dans certains entretiens, une connaissance préalable du contexte socio-politique à la frontière peut drastiquement améliorer la compréhension de la réponse). Il s'agissait également de définir au préalable des réponses-types anticipées de ces entretiens et de les comparer avec les réponses obtenues, dans l'optique de mettre en exergue des situations contre-intuitives, ou de vérifier si les anticipations étaient corroborées par les interviewés étant donné notre connaissance –passive– du milieu transfrontalier. Surtout, cela permet de contrôler si une situation sort du lot, si une réponse s'éloigne sensiblement de ce qui a été anticipé et de ce qui a pu être donné par les autres interviewés, eu égard à des éléments conjoncturels ou structurels du territoire transfrontalier.

Afin de respecter au maximum le concept d'interview semi-directif, le groupe a décidé de se limiter à cinq questions principales, qui ont été posées dans le même ordre à toutes les personnes ayant accepté un entretien - pour des soucis d'homogénéité et de facilitation de comparaison des différents discours. Ces questions ont été réfléchies et décidées en concertation et restent assez généralistes afin de laisser une certaine liberté aux intervenants.

Notre sujet d'étude étant la coopération transfrontalière, nous avons premièrement jugé nécessaire de définir la notion de frontière, sous le prisme des représentations et du vécu des intervenants (1. Qu'est-ce qu'une frontière, comment vous la représentez-vous; comment la vivez-vous ?). Cette question a délimité la place des intervenants et nous a éclairés plus particulièrement sur le positionnement de ces derniers en tant qu'acteurs de la coopération transfrontalière - directeur, politologue, chercheur, politique, historien ou même habitant transfrontalier. Elle nous a également permis de cibler l'espace frontalier auquel l'interlocuteur fait référence (l'échelle qu'il prend en référence, la manière dont il définit l'espace). Une fois ces limites posées, nous avons simplement demandé aux intervenants de définir la coopération transfrontalière elle-même (2. A quoi correspond la coopération transfrontalière ?). Le but de cette question est de mettre en avant les transformations et changements qu'induit la coopération transfrontalière sur la frontière, ses enjeux et ses représentations. La différence de raisonnement entre la notion de frontière et la coopération transfrontalière peut parfois être fine ou, au contraire, très poussée. Ensuite, la troisième question a été une façon d'apporter des nuances au concept de coopération transfrontalière (3. Quels sont les grands avantages et les limites ou inconvénients de l'espace transfrontalier ?). De fait, elle suppose une analyse des effets de cette coopération et nécessite une prise de recul pour répondre plus objectivement. Cette question permet aussi d'introduire les particularités des effets et conséquences de la coopération transfrontalière dans le domaine

d'intervention plus spécifique des personnes interviewées. Pour comprendre encore mieux le fonctionnement interne de la coopération transfrontalière, la suite du questionnement s'est orientée vers la gestion de cette coopération (4. Comment est gérée la coopération transfrontalière ?). Au-delà d'analyser l'utilité théorique de la coopération transfrontalière, cette interrogation permet d'évaluer son efficacité dans la pratique et les cadres qui la structurent (s'ils sont suffisants à la structurer et si sa structuration est nécessaire). Enfin, pour la dernière question, nous avons décidé d'en choisir une qui semblait regrouper l'ensemble des enjeux relatifs aux précédentes questions (5. Comment abordez-vous les différences culturelles de part et d'autre de la frontière ?). En effet, nous avons jugé que si les différences culturelles sont perçues par l'intervenant comme un frein à la coopération transfrontalière, alors la représentation et le vécu de la frontière s'en trouvent impactés, de même que la définition du concept, de la perception des effets de l'espace frontalier ou encore de la gestion de cette coopération transfrontalière.

Dans l'éventualité où les réponses n'étaient pas assez approfondies pour optimiser la comparaison entre les dires des différents intervenants, nous avons également préparé des sous-questions. Ces dernières ont permis aux intervenants de développer plus encore leur argumentation sans pour autant être orientés de manière biaisée. En effet, pour la question 3, nous avons parfois interrogé l'intervenant sur les solutions à apporter aux inconvénients de l'espace transfrontalier (quand ces derniers étaient mentionnés par l'interviewé). Nous avons fait le constat intéressant que le plus souvent, la mise en avant d'une coopération transfrontalière semble être une solution à elle toute seule. Pour la question 4, les sous-questions ont été orientées vers la présentation et la mise en relation de structures de coopération, l'émergence de la coopération via ces structures et l'échelle à laquelle elles agissent (local, régional...). Enfin, pour la question 5, nous avons demandé si les différences culturelles étaient perçues négativement - inconvénient - ou positivement - avantages - par l'interviewé.

Cette grille d'interview, commune à toutes les personnes interrogées, nous permet de comparer au mieux les réponses et de comprendre les enjeux et représentations de la coopération transfrontalière, dans un contexte où l'Europe peut parfois être perçue comme une forteresse ou à l'inverse, sans frontières.

C. Personnalités retenues

Les interviews ont été menées de manière différente en fonction des intervenants. Certains d'entre nous ont eu la chance de pouvoir rencontrer la personnalité en présentiel, alors que d'autres ont dû se contenter d'un entretien en visio-conférence. Pour traiter du sujet de la coopération transfrontalière, nous avons logiquement décidé d'interviewer des personnalités qui ne sont pas insensibles à la question et directement concernées par cette thématique dans le cadre de leur profession ou leur expérience de vie. Nous avons jugé intéressant de choisir des personnes avec des professions différentes pour comprendre toute la subtilité des enjeux relatifs à la coopération transfrontalière. A cela s'ajoute le fait que leur travail s'opère sur des échelles différentes (allant du local à l'échelle européenne). Nous avons donc interviewé **Éric Delecrosse**, **Philippe Ducourant**, **Éric Marochini**, **Alexandre Moine** et **Martial Waeghemaeker**.

Éric Delecrosse est un politologue diplômé de l'UCLouvain. Depuis 2002, il dirige l'équipe technique de l'antenne wallonne d'INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen. Il a participé à la mise en œuvre d'Interreg III, IV et V. Il travaille sur le soutien technique financé par le programme d'INTERREG. Concrètement, son travail est de faire le lien entre les opérateurs, les porteurs de projet et le programme depuis la phase de conception d'un projet jusqu'à la phase de mise en œuvre et de clôture. Il dispense également des cours en tant qu'enseignant dans deux universités. En effet, il partage dans un premier temps un cours avec Madame Fabienne Leloup à l'UCLouvain. Dans un deuxième temps, il a été invité par Bernard Reitel pour donner un cours dans son master à l'université d'Artois. A la fin de cet entretien de plus d'une heure, Isa-Marie a reçu un cadeau de bienvenue qui comprenait notamment des goodies et surtout, des livres sur la coopération transfrontalière publiés par prof. Birte Wassenberg.

Philippe Ducourant est guide à la Maison de la Bataille de Noordpeene. Il est père de deux enfants, qu'il a scolarisés à l'Abele, commune frontalière en Belgique flamande. Il est en effet sensible aux questions linguistiques et souhaite donner à ses enfants la maîtrise de la langue néerlandaise par cette scolarité transfrontalière. Philippe Ducourant est également le mari d'Emilie Ducourant, candidate EELV (NUPES) aux élections législatives. Philippe Ducourant est très au fait de l'actualité politique locale, et a un intérêt pour ce qui concerne les projets transfrontaliers (la Maison de la Bataille où il travaille bénéficie d'un financement Interreg). Philippe Ducourant franchit donc la frontière très régulièrement, des anecdotes ou des faits concernant son expérience propre avaient été anticipés, comme sur le fait qu'il rencontre des parents d'élèves français de l'autre côté de la frontière.

Eric Marochini est Directeur Général des Services de la communauté d'agglomération de Longwy (Grand Longwy) depuis février 2022. Avant d'occuper ce poste, il était Directeur Général des Services dans le Saulnois. Également enseignant à l'Université de Lorraine, il détient un doctorat en géographie/aménagement. Il enseigne plus particulièrement l'aménagement du territoire et les politiques publiques de l'environnement. Il a aussi été intervenant à Sciences Po Strasbourg ou encore à l'Institut de la Grande Région (Grand-Duché du Luxembourg). En tant que chercheur associé au laboratoire de géographie LOTERR, Monsieur Marochini a par conséquent publié plusieurs articles scientifiques et universitaires, dans des revues françaises et internationales. Il a par exemple coécrit un article intitulé « La coopération transfrontalière, facteur de cohésion des territoires » avec Damien Augias.

Alexandre Moine est géographe à l'université de Franche-Comté à Besançon, rattaché au laboratoire ThéMA qui traite des problèmes d'aménagement du territoire et d'environnement. Il est par ailleurs membre du comité directeur du Forum transfrontalier Arc Jurassien, il en a été président entre 2016 et 2021. Le forum est un espace de réflexion, créé il y a 15 ans considérant que la coopération n'avancait pas assez vite sur des projets nécessitant des regards croisés. Le Forum regroupe des Français et des Suisses, citoyens, techniciens, universitaires et responsables politiques qui ne sont plus en activité. Le forum publie des études, organise des ateliers thématiques et des rencontres dans le but de dynamiser la coopération transfrontalière. Alexandre Moine intervient au Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne - Franche-Comté depuis janvier 2018 au titre de son expertise sur les dynamiques transfrontalières.

Martial Waeghemaeker est un élu local du village frontalier (côté français) de Godewaersvelde. Il s'occupe, entre autres, des affaires transfrontalières comme de suivre le projet Interreg Calicanes sur sa commune, à la frontière avec la Belgique. Martial Waeghemaeker avait été un militant régionaliste plus tôt dans sa carrière, comme il l'indique lui-même, défendant l'action de compilation des dialectes flamands survivants parlés sur le territoire. Il a cependant changé d'opinion sur ce sujet, défendant désormais plutôt l'apprentissage du néerlandais. Il a également travaillé pour les affaires culturelles du département du Nord, et avait mis en place quelques projets de coopération culturelle avec des belges déjà dans les années 1980 et 1990. Martial Waeghemaeker a donc un double recul, celui sur sa carrière passée au département et les projets qu'il a pu y mener et sur la question linguistique du substrat flamand du territoire. Il est membre du cercle d'histoire de Godewaersvelde, preuve de son intérêt sur les questions frontalières.

II. Analyse croisée des entretiens

A. Définition, représentation et vécu de la frontière.

Dans l'élaboration de nos questions, il nous a semblé logique de débiter les entretiens par une définition de la frontière et de la perception que chacun pouvait en avoir. Il faut bien avoir à l'esprit que nos interlocuteurs sont tous des spécialistes de leur espace transfrontalier respectif au-delà d'en être aussi des usagers quotidiens. Leurs réponses sont donc le fruit d'une réflexion, alimentée par l'étude de ces espaces. Sur les trois frontières concernées, deux concernent des pays membres de l'UE et de l'espace Schengen, Belgique et Luxembourg, avec lesquels il n'y a plus de frontière douanière matérielle. Seule la Suisse, qui n'est pas membre de l'Union, conserve des postes douaniers et donc des contrôles sur cette ligne, ce qui renforce le caractère de limite entre deux espaces appliquant des règles différentes. Ailleurs et notamment entre la France et la Belgique, ne restent que quelques postes douaniers délabrés (et pour certains en cours de démontage, comme dans l'environnement de Philippe Ducourant et Martial Waeghemaeker à Callicanes), témoignant d'un passé et d'une évolution vers un espace de fluidité presque totale. Comme le remarque Eric Marochini, la frontière existe moins pour le citoyen lambda. Elle est vue comme une opportunité pour les habitants de la Lorraine d'aller travailler au Luxembourg et de percevoir des salaires plus élevés. C'est également le cas entre la France et la Suisse. De manière générale, le nombre de travailleurs frontaliers est en constante évolution sur ces espaces, ce qui induit de profonds changements dans les territoires concernés. Pour le Luxembourg et la Suisse, Eric Marochini et Alexandre Moine remarquent qu'elle génère des déséquilibres. Dans les deux cas, les flux de travailleurs frontaliers sont unidirectionnels, travail d'un côté, résidence de l'autre, et afflux de consommateurs suisses vers les produits vendus moins chers en France.

La frontière crée donc des effets sociaux et économiques. Eric Marochini considère cette situation comme le témoin d'un rapport dominé-dominant. La frontière est une opportunité économique qui attire des populations locales ou venues de plus loin et n'est souvent vue que sous cet aspect au détriment des échanges culturels. Le bassin de vie est en quelque sorte déséquilibré puisqu'il ne tend pas à la constitution d'une communauté partageant les mêmes aspirations, mais appui sur les avantages que présente l'autre côté de la ligne frontalière.

« La frontière, c'est cette ligne qui met de la distance dans la proximité », Éric Delcosse.

Pour Eric Delecosse, directeur de l'antenne wallonne de l'équipe technique d'Interreg France-Wallonie-Vlaanderen, la frontière est : « cette ligne qui met de la distance dans la proximité ». Il rappelle par ailleurs que : « l'Europe sans frontières est une utopie ». Si, concernant les pays de l'UE, il n'y a pas, en général, de handicap qui bloque le passage, l'épisode de la crise du covid, a rappelé à chacun qu'une frontière ouverte peut être rapidement fermée. En quelques heures, des blocs de béton, bloquant la circulation, ont été installés entre la France et la Belgique, montrant là toutes les limites de la construction européenne dans la gestion d'une crise grave. La réalité économique a prévalu puisque les frontières ont été rapidement rouvertes pour les travailleurs « essentiels » (notamment avec le Luxembourg). Cela rejoint la définition de la frontière par Alexandre Moine qui y voit une ligne qui sépare deux éléments et qui s'épaissit, ce qui peut signifier un blocage total lorsque la situation ou la décision des états l'exige.

« La frontière est un champ d'expérimentation d'analyse des politiques publiques » Éric Marochini.

Chaque frontière étant unique, elle renvoie à des conceptions différentes pour ce qui est de la notion de bassin de vie. Entre la France et la Suisse, les populations ont longtemps partagé des modes de vie similaires, sans toutefois partager des destins communs. Là encore, le caractère opportuniste du travail frontalier a contribué à renforcer cette notion de ligne qui s'épaissit, les échanges n'étant pas basés sur des aspirations communes. La coopération transfrontalière et la mise en place de projets culturels tendent à amoindrir l'effet frontière mais n'ont pas constitué, pendant longtemps, une priorité des autorités régulatrices, chacun se contentant des retombées économiques pour les territoires. Cela conforte aussi la définition d'Eric Marochini qui voit dans la frontière : « un champ d'expérimentation d'analyse des politiques publiques ». Ces politiques conditionnent donc les rapports entre les citoyens, et force est de constater qu'en ce qui concerne la Suisse et le Luxembourg, la priorité n'est pas au renforcement de la communauté de vie. Alexandre Moine constate l'existence de freins, chacun se contentant de la situation actuelle.

« La frontière, c'est un truc administratif et politique [...] [qui] a fonctionné [puisqu'] elle a séparé une communauté. » Martial Waeghemaeker.

L'analyse des deux interlocuteurs de la zone ouest de la frontière entre la France et la Belgique est différente puisqu'ancrée dans un contexte plus local du fait de l'activité des interviewés. Le territoire de la Flandre française appartenait aux Pays-Bas espagnols jusqu'en 1713, le traité d'Utrecht confirmant l'annexion par la France pour l'espace allant de Lille à

Dunkerque. La population était auparavant uniforme et la langue pratiquée était le néerlandais et ses variantes dialectales locales. Les deux interlocuteurs se sont considérés dans leur vie comme des militants régionalistes, ils l'ont rappelé dans leur entretien. Martial Waeghemaeker, élu d'une petite commune frontalière française, voit dans cette frontière : « un truc administratif et politique ». Il récuse d'ailleurs l'utilisation du mot « Flandres » au pluriel, lui préférant le singulier « pour dire qu'il n'y a qu'une seule Flandre ». Martial Waeghemaeker est fermement convaincu que la frontière est un « rajout de l'extérieur » sur un territoire autrement uni. Il évoque pour appuyer son propos une caricature de Roland Cuvelier, dessinée en 1980, et exposée au musée de la vie frontalière de son village de Godewaersvelde. Elle montre des soldats traçant une ligne coupant les bâtiments, les champs et les personnes de manière artificielle et sans consultation des habitants (voir annexe 4). Cette frontière est considérée par certains comme une ligne fictive, Martial Waeghemaeker reconnaissant toutefois que « cette frontière a fonctionné et qu'elle a séparé une communauté ». Aujourd'hui, le nombre de locuteurs flamands en France est de plus en plus faible malgré les tentatives de certaines associations de revitaliser l'emploi du dialecte par l'enseignement. Martial Waeghemaeker rappelle d'ailleurs qu'il existe une opposition entre d'une part les partisans d'une revitalisation du dialecte et ceux du néerlandais standard. Il explique qu'il a lui-même changé d'avis sur la question, expliquant son soutien au néerlandais standard par le fait que la Flandre belge a parié sur le néerlandais standard. Dès lors, promouvoir le flamand dialectal reviendrait à faire du territoire un « cul de sac culturel », créant une frontière avec le reste de la France et appuyant la frontière avec la Belgique.

La frontière, c'est « avant tout un symbole qui sépare. », Philippe Ducourant.

Philippe Ducourant propose une synthèse entre la conception d'une frontière comme une ligne et son tracé artificiel en désignant la frontière entre la Flandre belge et la Flandre française comme « un symbole qui sépare ». Il rappelle aussi qu'en dialecte flamand, la frontière se dit « Schreve », qui signifie le trait de plume sur une carte. Il considère donc la frontière comme une cicatrice de l'histoire, qui est cependant pour lui « presque invisible ». Cependant, il a « parfaitement conscience [d'être] un peu une bête curieuse », puisque la frontière artificielle, purement politique, s'est muée au cours des siècles en frontière culturelle, avec le français devenu langue prédominante en Flandre française, et en parallèle avec le néerlandais s'étant renforcé côté belge depuis ce que Martial Waeghemaeker la flamandisation qu'il date des années 1970 dans l'administration (moindre usage du français) et que Philippe Ducourant appelle néerlandisation étant donné que c'est un mouvement également culturel qu'il remonte aux années 1920. Plus tard

dans l'entretien, Philippe Ducourant nuance quelque peu son approche linéaire pour la frontière, puisqu'il revient sur les zones dans lesquelles il est pertinent, selon lui, d'enseigner le néerlandais. Il désigne pour la métropole lilloise une bande de 8 kilomètres de la frontière, et une bande de 2 kilomètres côté belge dans laquelle il est pertinent d'apprendre le français. La frontière est donc aussi une zone selon lui se dessinant autour de la frontière, faisant concrètement écho à la ligne qui s'épaissit d'Alexandre Moine.

En conclusion, on peut remarquer que, si tous nos interlocuteurs vivent la frontière au quotidien, trois d'entre eux, qui sont fonctionnaires et universitaires (Eric Marochini, Eric Delecosse et Alexandre Moine), en fournissent une définition influencée par leur travail et leur connaissance. Si c'est aussi le cas pour les deux autres interlocuteurs (Martial Waeghemaeker et Philippe Ducourant), ceux-ci en ont une perception plus culturelle et axée sur la linguistique puisqu'ils se revendiquent Flamands français, regrettant cette ligne qui a séparé une communauté et qui s'est transformée en ligne de séparation d'influences culturelles. Tous remarquent toutefois le caractère fortement ouvert des frontières étudiées.

B. Définition et enjeux de la coopération transfrontalière.

Au fil de nos entretiens nous avons pu observer différentes manières de concevoir la coopération transfrontalière. En effet, nos interviews ont laissé transparaître des conceptions dissemblables au sein d'une zone relativement réduite.

« La cohésion du territoire c'est aussi un moyen d'aborder la coopération des territoires comme une nécessité pour éviter de recréer des frontières. », Éric Marochini.

Par exemple, avant de débiter l'analyse croisée de nos entretiens, le premier intervenant, Éric Marochini considère que « la coopération transfrontalière est possible, elle est souvent compliquée » en ajoutant qu'il est nécessaire de jouer de pragmatisme et de proximité pour que la compréhension de cette notion soit optimale. Il rappelle également à juste titre que « La cohésion du territoire c'est aussi un moyen d'aborder la coopération des territoires comme une nécessité pour éviter de recréer des frontières ».

Certains de nos intervenants nous ont concédés une vision de la coopération passant par une approche intégrée. L'approche intégrée de la coopération transfrontalière en Europe vise à renforcer la coopération entre les régions transfrontalières pour améliorer le développement économique, social et environnemental de ces territoires. Cette approche adopte une vision à 360

degrés en prenant en compte tous les aspects du développement territorial, y compris les aspects politiques, économiques, sociaux, environnementaux et culturels. L'objectif principal de l'approche intégrée est de promouvoir une coopération efficace entre les acteurs locaux, régionaux et nationaux pour résoudre les défis communs en matière de développement territorial. Cela implique une coordination accrue entre les politiques publiques de différents niveaux de gouvernance et une meilleure collaboration entre les différents secteurs d'activité, tels que l'agriculture, l'industrie, les services, les infrastructures, etc. Pour mettre en œuvre cette approche, différents instruments et programmes européens sont mis à disposition des régions transfrontalières, tels que des fonds européens pour le développement régional et la coopération territoriale européenne. En fin de compte, l'approche intégrée de la coopération transfrontalière vise à renforcer la cohésion territoriale et à améliorer la qualité de vie des populations des régions transfrontalières en Europe, en les aidant à surmonter les défis communs et à saisir les opportunités de développement.

Nous avons eu également la chance que nos intervenants nous expliquent les limites auxquelles ils se heurtent. Il existe plusieurs raisons qui peuvent freiner la coopération transfrontalière. Certaines des principales causes incluent :

1. Barrières administratives et réglementaires : Les différences entre les systèmes juridiques, les réglementations et les procédures administratives peuvent rendre difficile la mise en place d'une coopération efficace entre les régions transfrontalières.
2. Barrières linguistiques et culturelles : Les différences linguistiques et culturelles peuvent également entraver la communication et la collaboration entre les régions transfrontalières.
3. Compétition pour les ressources : La coopération transfrontalière peut être entravée par la compétition entre les régions pour les ressources limitées, telles que les financements, les terrains, les talents et les compétences.
4. Manque de confiance : Le manque de confiance entre les parties peut également nuire à la coopération transfrontalière, en empêchant les partenariats durables et les initiatives communes.
5. Faible capacité institutionnelle : La faible capacité institutionnelle des régions transfrontalières peut également être un frein à la coopération, en limitant la capacité des régions à mettre en œuvre des projets et des initiatives communes.

6. Déficit démocratique : Le manque de participation des citoyens et de transparence dans les processus décisionnels peut également freiner la coopération transfrontalière en entravant la confiance des citoyens dans les initiatives transfrontalières.

Pour résumer, pour surmonter ces freins et renforcer la coopération transfrontalière, il est nécessaire de travailler ensemble pour surmonter ces obstacles en améliorant la communication, la confiance et la coopération entre les parties concernées.

Pour terminer nous avons eu la vision de la coopération transfrontalière par une Europe volontariste. La coopération du fait de l'Europe volontariste est une approche qui vise à renforcer la coopération entre les États membres de l'Union européenne (UE) sur la base de l'initiative et de la volonté politique des États membres. Cette approche se concentre sur la mise en œuvre volontaire de projets et d'initiatives communes entre les États membres, sans l'intervention de la Commission européenne ou de la bureaucratie européenne. La coopération du fait de l'Europe volontariste est souvent utilisée pour résoudre des problèmes qui ne peuvent être abordés efficacement à l'échelle de l'UE en raison de divergences politiques ou de différences dans les intérêts nationaux. Cette approche peut également être utilisée pour mettre en œuvre des politiques innovantes ou des initiatives qui n'ont pas encore été adoptées à l'échelle de l'UE. L'avantage de cette approche est qu'elle permet une plus grande flexibilité et une plus grande capacité d'adaptation aux situations locales et aux besoins nationaux. Cependant, elle peut également entraîner des inégalités entre les États membres, en permettant à certains États de bénéficier de l'initiative commune sans être tenus de participer à la même mesure.

En conclusion, la coopération du fait de l'Europe volontariste peut être un outil efficace pour renforcer la coopération entre les États membres de l'UE, mais elle doit être utilisée de manière stratégique et équitable pour garantir un développement équilibré et harmonieux de l'UE dans son ensemble.

C. Les avantages et limites ou inconvénients de l'espace transfrontalier.

Pour répondre à la question liée aux avantages et limites ou inconvénients de l'espace transfrontalier, nous avons jugé utile de regrouper les réponses des intervenants sous deux principales thématiques.

La première thématique concerne leur perception vis-à-vis des acteurs de l'espace, leurs actions sur l'espace, leurs volontés et leurs idéologies. Globalement, nous tirons de ces entretiens l'idée que les acteurs agissant dans l'espace transfrontalier, via la coopération transfrontalière notamment, sont les premiers éléments qui représentent les avantages et les limites/inconvénients de l'espace transfrontalier. Au-delà de la représentation, ils sont la matrice du développement de l'espace transfrontalier. Par conséquent, les aspects positifs ou négatifs de l'espace transfrontalier sont en fait dépendants des décisions et effets endogènes, mais aussi exogènes dans une moindre mesure, initiés par les acteurs transfrontaliers et d'autres acteurs. Certains intervenants considèrent que les acteurs sont les premiers impulseurs des avantages de cet espace (Éric Marochini – Éric Delecosse) pendant que l'un d'entre eux mentionne l'action positive d'un acteur – qui n'est pas transfrontalier mais qui détient une forte assise régionale - sans pour autant s'exprimer sur le fait qu'il s'agisse d'un acteur essentiel et premier (Philippe Ducourant). Toutes ces personnalités jugent ainsi que les acteurs effacent la notion de frontière, rendant ainsi l'espace transfrontalier poreux avec la mise en avant d'une cohésion. L'existence d'une cohésion transfrontalière constitue le fondement d'un espace transfrontalier avantageux pour tous. Cependant, ce constat est nuancé par ces mêmes intervenants ou d'autres intervenants, qui pensent également que certains acteurs renforcent les inégalités frontalières – qui peuvent être plus marquées à la frontière que sur un autre territoire donné. Ainsi l'un des principaux inconvénients de l'espace transfrontalier serait une intensification des processus liés au libéralisme (au capitalisme) ou liés à des volontés politiques discordantes entre deux pays. A cela s'ajoutent des problèmes relatifs à la gouvernance transfrontalière (Éric Marochini - Alexandre Moine).

La seconde thématique se concentre principalement sur l'aspect culturel et humain de l'espace transfrontalier. En premier lieu, la majorité des intervenants s'accordent à dire que les différences culturelles ne doivent pas être perçues comme un obstacle lié à l'espace transfrontalier mais au contraire comme une opportunité – un avantage - à saisir pour progresser et faire évoluer la société (dans le domaine économique, social, politique, technologique ...). L'espace transfrontalier est par conséquent un espace où le champ des possibles peut s'ouvrir et se déployer de manière plus poussée que dans d'autres formes d'espaces et territoires (Éric Delecosse, Philippe Ducourant, Alexandre Moine, Éric Marochini). Cependant et en même temps, certaines personnalités nuancent cette idée en mettant en avant les enjeux relatifs aux différences culturelles et plus singulièrement à la langue et la linguistique. Ces derniers considèrent que la langue constitue un obstacle majeur en se posant comme limite à l'espace transfrontalier – et par extension à la coopération transfrontalière (Martial Waeghemaeker, Philippe Ducourant). Martial

Waeghemaeker n'est pas mentionné plus tôt dans l'analyse de cette question puisque ce dernier s'est majoritairement exprimé sur les limites de la langue et ses enjeux sans évoquer plus d'aspect avantageux de l'espace transfrontalier.

Éric Marochini met en avant les avantages de la présence d'une diversité d'acteurs sur l'espace transfrontalier. Il se concentre sur l'action positive de deux acteurs, qui permettent de rendre à l'espace transfrontalier sa fonction d'être avantageux au plus grand nombre : l'un des deux GECT (Groupement Européen de Coopération Territoriale) et l'initiative locale, impulsées par les communes et les associations. Philippe Ducourant rejoint Éric Marochini puisqu'il met en avant l'importance des aides européennes pour le développement de l'espace transfrontalier. Philippe Ducourant va même jusqu'à dire que les aides européennes sont la raison principale de la coopération transfrontalière, l'Europe étant alors la -seule- garantie que la coopération transfrontalière se fasse. Cet espace attire L'Union Européenne en matière de financements, et ce, dans sa politique de proximité des territoires transfrontaliers via la coopération. Dans la même logique et à une échelle plus territoriale, selon Éric Marochini, les avantages de l'espace transfrontalier sont l'existence d'une « cohésion des territoires » et la possibilité de développer une coopération transfrontalière. L'espace transfrontalier permet de rapprocher les institutions et les populations sur des objectifs communs de développement économique, social mais aussi humain. Les communes améliorent le niveau de vie de leurs populations en rassemblant leurs ressources pour coopérer efficacement.

« On est très vite dans un système mondialisé ultralibéral avec la tentative des acteurs privés d'exploiter le plus possible l'attractivité d'un territoire par rapport à un autre », Alexandre Moine.

A l'inverse, Alexandre Moine perçoit certains acteurs comme limites et inconvénients. Selon lui, « on est très vite dans un système mondialisé ultralibéral avec la tentative des acteurs privés d'exploiter le plus possible l'attractivité d'un territoire par rapport à un autre ». Il ajoute même : « On va trouver des hyper concentration d'emplois d'un côté et de services de l'autre, créant de gros déséquilibres ». Les entreprises transfrontalières, par le jeu de l'espace transfrontalier, ont la possibilité d'être plus concurrentielles. Ceci est dû à une perception de la Suisse comme d'un Eldorado « qui ne profite qu'à une minorité ». Ainsi, cet espace décuple les effets négatifs de la mondialisation et du capitalisme. Il peut donc être générateur de tensions et de « jalousies ». Les aspects négatifs liés aux travailleurs sont aussi évoqués par Éric Marochini, qui pose les questions de salaire, de conditions de travail et de pollution par les déplacements

pendulaires massifs. Alexandre Moine parle d'un « développement du travail transfrontalier à sens unique » avec une attractivité plus poussée côté Suisse. Il préconise - en partie - une adaptation fiscale spécifique à l'espace transfrontalier pour pallier ces limites.

« Quand vous avez un Etat qui est riche, petit, hyper structuré et centralisé, où il n'y a que l'Etat et les communes [le Luxembourg], et de l'autre, un pays avec 67 millions d'habitants, des départements, des préfectures, des sous-préfectures, des intercommunalités [la France], vous êtes alors dans une coopération qui est déjà structurellement contrainte, mais qui existe », Éric Marochini.

Au-delà de l'intensification de la concurrence sur le marché, l'espace transfrontalier augmente aussi les concurrences politiques, soit les dysfonctionnements de communication et d'action entre les pays limitrophes. Selon Philippe Ducourant, l'espace transfrontalier est dépendant de décisions internes aux pays limitrophes et peut poser un problème pour la cohésion territoriale. Par exemple, la Belgique a refusé de créer un parc naturel ayant un impact positif côté français - conséquence exogène positive. A la place, Philippe Ducourant rappelle la volonté belge de faire de la province de Flandre Occidentale « l'usine à patate de la Belgique ». Éric Marochini met en avant aussi un problème relatif aux États avec une gestion préférentielle de l'espace par ces derniers et des jeux de pouvoir accrus : « C'est souvent l'Etat, notamment du côté français, qui a un esprit hyper centralisateur et jacobin, qui veut absolument tout cadrer, tout savoir, alors que les sujets sont très locaux. Ce sont presque des sujets qui deviennent diplomatiques » - il en est de même pour le Luxembourg mais dans une moindre mesure. Finalement, tout en nuanciant ses propos, il évoque les limites de l'espace transfrontalier en matière de différences de gouvernance à l'échelle décisionnelle : « Quand vous avez un Etat qui est riche, petit, hyper structuré et centralisé, où il n'y a que l'Etat et les communes [le Luxembourg], et de l'autre, un pays avec 67 millions d'habitants, des départements, des préfectures, des sous-préfectures, des intercommunalités [la France], vous êtes alors dans une coopération qui est déjà structurellement contrainte, mais qui existe ».

Finalement, il juge que « l'absence de politique de cohésion des territoires, de part et d'autre de la frontière, va créer des frontières là où elles n'étaient pas forcément visibles il y a 30 ans (...). Aujourd'hui (...), la frontière on la voit vraiment. On la voit sur les façades, on la voit sur la qualité des équipements publics, on la voit sur le nombre de grues aux abords des villes, on la voit sur la croissance démographique des villes... ». Selon lui, avec la gestion préférentielle de tel ou tel espace, les opérations dites locales manquent de ressources et sans doute d'intérêt de la

part de différents acteurs alors qu'elles sont essentielles à la cohésion du territoire, permettant ainsi une amélioration de la coopération transfrontalière. Il juge que le budget alloué pour ces secteurs est « assez modeste » et qu'il constitue donc un frein au développement de l'espace transfrontalier, ce qui rend sa nature parfois désavantageuse. Ainsi, pour résumer, le manque de cohésion pose la question de la qualité de l'espace transfrontalier. La frontière semble être de plus en plus visible d'un point de vue des différences culturelles et du langage – selon certains intervenants. A savoir maintenant si ces différences peuvent être perçues comme des opportunités (avantages à l'espace) ou comme des obstacles de développement inhérents à l'espace transfrontalier.

« Les limites de la frontière, on se les met nous-mêmes », Éric Delecosse.

Eric Delecosse considère qu'il n'existe pas d'inconvénients ni de limites à l'espace transfrontalier. Il pense qu'au contraire, l'espace transfrontalier favorise la coopération transfrontalière par le biais des mélanges de cultures, de perceptions, de représentation et de langues. Pour lui, si les inconvénients sont perceptibles et visibles, c'est par le biais d'un processus de construction mentale et d'actions en chaîne. De fait, d'après lui, « les limites de la frontière, on se les met nous-mêmes ». Alexandre Moine quant à lui, considère tout simplement que c'est parce qu'on ne « prête pas attention » aux avantages liés aux différences culturelles.

« C'est l'idée de créer petit à petit cette identité transfrontalière, un sentiment d'appartenance à ce territoire transfrontalier et ça passe par la connaissance de l'autre, la connaissance linguistique », Eric Delecosse.

Sur l'aspect culturel et social, les deux intervenants voient donc l'espace transfrontalier comme une opportunité. Eric Delecosse va encore plus loin sur les tenants et aboutissants de cette opportunité en déclarant : « C'est l'idée de créer petit à petit cette identité transfrontalière, un sentiment d'appartenance à ce territoire transfrontalier et ça passe par la connaissance de l'autre, la connaissance linguistique ». Ici donc, la culture et la linguistique ne sont pas perçues comme des obstacles inhérents à l'espace transfrontalier. Au contraire, c'est une façon de rapprocher les citoyens entre eux avec la mise en avant des qualités comme la curiosité ou l'ouverture d'esprit par exemple. En évoquant le contexte entre la Wallonie et la France, il déclare : « on s'enrichit au travers de ces différences ». Alexandre Moine rejoint en tous points les propos d'Éric Delecosse et évoque plus particulièrement les termes de « laboratoire d'hybridation des pratiques » pour parler de l'espace transfrontalier. Cela a des conséquences très positives sur le développement de l'innovation et de la réflexion, avec l'idée d'une dynamique vertueuse.

Le discours de Philippe Ducourant est en relative adéquation avec les deux discours précédents. Il met en avant l'idée que l'espace transfrontalier est avantageux dans le sens où il permet un approfondissement de l'apprentissage des pratiques et de la connaissance de l'autre. Philippe Ducourant juge que les bonnes pratiques des « voisins » doivent être prises en considération et qu'il faut s'en inspirer pour améliorer ses propres façons de faire et d'agir. Ce dernier donne des exemples de secteurs d'activité sur lesquels il faut s'appuyer : l'environnement, l'enseignement, la santé ou encore les transports - l'utilisation du vélo par exemple. Eric Marochini va plus loin – propos repris à la fin de l'entretien, externes à la question étudiée – en rappelant à juste titre que les pays transfrontaliers influents doivent mettre à profit cette influence pour changer les comportements et intégrer l'écologie à la coopération transfrontalière. De fait, selon lui, « [Le Luxembourg influence peut-être encore plus l'extérieur que son territoire lui-même ». Ainsi, le rapport Luxembourg 2030 peut faire prendre conscience à tous les acteurs transfrontaliers de la nécessité de consommer moins pour consommer plus durablement. Plus généralement, par ce processus d'hybridation culturelle et d'inspiration, Eric Marochini dit qu'à la frontière, « les différences culturelles ont tendance à s'estomper ». Ainsi, l'on pourrait dire par extension que l'espace transfrontalier a le pouvoir de réduire les tensions et les discours nationalistes avec un certain isolationnisme croissant puisque l'espace « nous met en contact avec nos voisins » (Philippe Ducourant). Cependant, ce dernier affirme aussi que la linguistique peut constituer un certain désavantage de l'espace transfrontalier.

*« Tu ne peux pas occuper un poste d'encadrement si tu ne parles pas la langue de tes collègues.
C'est pareil de l'autre côté », Philippe Ducourant.*

Philippe Ducourant illustre les aspects négatifs de la langue dans cet espace en donnant l'exemple suivant : « Tu ne peux pas occuper un poste d'encadrement si tu ne parles pas la langue de tes collègues. C'est pareil de l'autre côté » de la frontière. Il considère alors que la langue est un « frein » qui cantonne les gens à la frontière. Il pense finalement que l'enseignement est une limite de l'espace transfrontalier puisqu'il n'est pas suffisamment axé sur l'échange et la communication entre les deux populations transfrontalières. Martial Waeghemaeker rejoint en quelque sorte les propos de Philippe Ducourant mais les approfondit encore plus.

Il évoque un processus de flamandisation et de défrancisation de plus en plus marqué depuis environ 30 ans –ce qui rejoint les propos de Eric Marochini concernant la création et la réémergence de la frontière depuis une trentaine d'années sur l'aspect de l'aménagement. Ici, la frontière se développe de nouveau mais par le biais de la langue parlée. Martial Waeghemaeker

juge que la langue est « un vrai problème ». Certains flamands belges refusent de parler français, soit par méconnaissance de la langue soit par volonté idéologique. De manière générale, les jeunes du côté belges flamand parlent de moins en moins français et plus néerlandais ou anglais. La barrière de la langue constitue une limite non négligeable en matière de coopération transfrontalière. Cela peut mener à l'échec d'un projet par exemple. Même si « de plus en plus de techniciens dans toutes les structures parlent néerlandais » ce n'est pas forcément le cas de l'autre côté de la frontière - les techniciens belges flamands ne parlent pas forcément de plus en plus français. Alors que Philippe Ducourant voit l'enseignement actuel comme une limite, lui et surtout Martial Waeghemaeker voient ses potentielles évolutions comme une solution au problème. Il préconise - même s'il juge cela idéaliste et irréalisable - d'augmenter l'enseignement du néerlandais côté français comme du français côté belge. Il souhaite également une multiplication des échanges entre les écoles avec la création d'écoles inter-frontalières dès la maternelle.

Au regard des différentes réponses des intervenants, on peut considérer que la représentation de l'espace transfrontalier - ses avantages ou inconvénients - dépendent de l'action des différents acteurs, de la cohésion territoriale et des évolutions de cet espace dans le temps. Les avantages et inconvénients ne sont pas les mêmes selon les espaces transfrontaliers étudiés, il en est donc de même vis-à-vis des enjeux de développement de ces espaces et des solutions à apporter à leurs limites.

D. La gestion de la coopération transfrontalière.

La coopération transfrontalière étant vraiment au cœur de notre sujet, il était essentiel pour nous de questionner nos intervenants au sujet de la gestion de cette coopération transfrontalière. C'est ainsi que nous leur avons posé cette quatrième question : « Comment la coopération transfrontalière est-elle gérée ? ».

Le GECT, ce sont 8 communes qui « coopèrent sur des questions de mobilité, d'utilisation d'équipements publics, sur des grands projets Interreg », Éric Delecasse.

Nous avons tout d'abord décidé de mettre l'accent sur les structures utilisées pour gérer cette coopération transfrontalière. En croisant les différentes analyses, nous nous rendons compte que INTERREG, le programme européen par excellence destiné à la coopération entre les différentes régions, est cité plusieurs fois. Éric Delecasse va mettre en avant ces notions de « partenariat » et de « consensus ». En effet, au sein de ce programme européen, il n'y a pas de droit

de vote pour prendre des décisions, ce qui favorise l'échange entre les différentes parties et évite certaines frustrations. Alors qu'il n'y a aucun GECT (Groupement Européen de Coopération Territoriale) qui gère le programme sur l'ensemble de la frontière franco-belge, Éric Marochini, de son côté, le qualifie de structure de la coopération transfrontalière. Selon lui, le GECT a pour objectif principal de « favoriser les relations directes avec des sujets concrets [entre les pays transfrontaliers] ». Le GECT, ce sont 8 communes qui « coopèrent sur des questions de mobilité, d'utilisation d'équipements publics, sur des grands projets Interreg ». Du côté franco-suisse, Monsieur Moine nous rappelle que la coopération transfrontalière est gérée par arcjurassien.org, créé sous un nom différent en 1985. La structure inclut la région Bourgogne-Franche-Comté, l'État français et quatre cantons suisses (Berne, Jura, Neuchâtel, Vaud). Existente par ailleurs tout un tas de coopérations de gré à gré entre un département ou une intercommunalité avec un canton suisse.

« On vit tellement une vie presque séparée, est-ce que [coopérer] est vraiment utile ? », Martial Waeghemaeker.

Du côté franco-belge en Flandre, nous observons premièrement une différence avec les autres intervenants puisque messieurs Waeghemaeker et Ducourant soulignent tous deux cette barrière linguistique. De plus, ils ne nous livrent pas un avis très optimiste sur la question. En effet, d'une part, Monsieur Waeghemaeker qualifie le rapprochement politique de part et d'autre de la frontière de « laborieux » puisque rien de concret ne ressort des discussions et il déclare même : « On vit tellement une vie presque séparée, est-ce que [coopérer] est vraiment utile ? ». D'autre part, Philippe Ducourant ne parvient pratiquement pas à citer des structures associatives qui existent à la frontière franco-belge. Il a simplement cité l'ANVT, qui est une association qui codifie les dialectes flamands en France et en fait, entre autres, des panneaux d'entrée d'agglomération en flamand pour les maires locaux, pour souligner que bien que l'aire dialectale soit transfrontalière, l'ANVT ne coopère pas avec des contreparties belges. En outre, Monsieur Waeghemaeker vivant à la frontière franco-belge nous parle de l'intercommunalité (Communauté de Communes de Flandre Intérieure) et des projets intercommunautaires qui semblent être les deux seules structures existantes, selon lui.

Après les structures, il est pertinent de s'interroger sur les acteurs de la coopération transfrontalière. A ce sujet, Eric Marochini nous déclare que même si les acteurs ont un impact positif sur l'aménagement du territoire et plus largement sur sa cohésion ainsi que sur la coopération transfrontalière, il nous rappelle que le manque de budget alloué, jugé « assez modeste », est un frein à la coopération et au développement de l'espace transfrontalier de manière générale.

En effet, selon lui, les opérations dites locales manquent de ressources et peut-être d'intérêt alors qu'elles sont essentielles à la cohésion du territoire permettant ainsi une amélioration de la coopération transfrontalière. Par ailleurs, Monsieur Alexandre Moine nous rappelle « [qu'] il y a la question du cluster horloger micro-techniques, production côté suisse, formation et fourniture de main d'oeuvre qualifiée côté français mais aussi dans d'autres métiers, les infirmiers, les travailleurs sociaux et tous les services qui s'appuient sur les compétences des travailleurs français ». Il poursuit : « La différence de systèmes institutionnels entre le « *mille-feuilles* » vertical français et l'horizontalité du système cantonal suisse rend la coopération compliquée. La structure supérieure arcjurassien.org est chargée d'essayer de donner des objectifs communs et d'orienter les partenaires. »

« Des structures, c'est bien si elles sont utiles, sinon, comme le dit Fabienne Leloup, on est sur du bricolage. Il ne faut pas oublier que la coopération transfrontalière, ça repose avant tout sur des hommes et des femmes qui ont envie de travailler ensemble. », Éric Delecosse.

Pour conclure cette question, il est pertinent de reprendre les propos de Éric Delecosse qui déclare : « Dans son ensemble, on n'a pas vraiment besoin de structures [pour gérer la coopération transfrontalière], mais c'est la cerise sur le gâteau. Si on veut faire plus de transfrontalier et qu'on veut pérenniser cette coopération, il faut passer par la structure, c'est un cheminement. Des structures, c'est bien si elles sont utiles, sinon, comme le dit Fabienne Leloup, on est sur du bricolage. Il ne faut pas oublier que la coopération transfrontalière, ça repose avant tout sur des hommes et des femmes qui ont envie de travailler ensemble. »

E. L'approche des différences culturelles de part et d'autre de la frontière.

Ce n'est sans doute pas un hasard si cette question des différences culturelles et plus largement de l'identité culturelle des populations de chaque côté des frontières étudiées a été abordée à la fin des entretiens, même si Philippe Ducourant et Martial Waeghemaeker en ont parlé tout du long. Dans les médias, les pages « culture » sont toujours reléguées en fin d'édition, comme si finalement c'était un élément secondaire dont la seule fonction est de terminer une séquence d'information de manière positive, voire festive. De même, les budgets des États et collectivités consacrés à la culture, même s'ils ont augmenté ces dernières années, restent relativement faibles. La culture n'est entrée pleinement dans le projet de construction européenne qu'avec le traité de

Maastricht en 1992. L'article 3 du traité de l'UE précise que l'Union « respecte la richesse de sa diversité culturelle et linguistique, et veille à la sauvegarde et au développement du patrimoine culturel européen ». Il n'est pas question donc d'uniformisation mais bien de respect des diversités. Pour les populations transfrontalières, la culture est un élément central qui induit le rapport à l'autre côté et peut permettre une meilleure compréhension et conduire à la réalisation d'un espace de vie commun.

Dans tous les entretiens, les interlocuteurs font une distinction entre ce qui relève des différences culturelles dans la construction de projets structurants et le rapport des individus dans leur comportement et leur perception de ceux habitant de l'autre côté de la frontière, avec en toile fond l'existence ou pas d'une identité commune. La question de la langue est évidemment centrale mais peut se révéler trompeuse. Utiliser la même langue ne signifie pas forcément qu'on partage la même culture. Des différences de vocabulaire et d'accent sont toujours perceptibles, ce qui d'ailleurs peut être aussi le cas à l'intérieur d'un même pays. Ainsi, un Suisse ou un Belge francophone est toujours rapidement identifié, en France, comme n'appartenant pas à la communauté nationale.

« Les projets culturels n'ont pendant longtemps pas été une priorité », Martial Waeghemaeker.

Dans le cas des espaces étudiés, tous les interlocuteurs ont signifié que les différences culturelles influencent, à des niveaux divers, la mise en place de projets transfrontaliers. Cela est dû en particulier à des systèmes institutionnels différents entre États centralisés et fédéraux et des niveaux de compétence différents : « Les différences culturelles administratives représentent un travail de longue haleine, c'est parfois très compliqué de faire comprendre que d'un côté, on a un état hyper centralisé et de l'autre un état fédéral » précise Eric Delecasse. Les habitudes de travail ne sont pas les mêmes et nécessitent une adaptation mentale et technique. Entre la France et la Belgique, des ateliers sont organisés pour pallier ces différences. « Les projets culturels n'ont pendant longtemps pas été une priorité » comme le remarque Martial Waeghemaeker, élu de la commune transfrontalière de Godewaersvelde (Nord), parlant à propos de ses années passées à travailler pour le département du Nord, ajoutant que « les Français attendent tout du public, alors qu'en Belgique, il y a plus d'initiatives du privé ».

La taille des collectivités jouent aussi un rôle important en ce qui concerne les moyens mis en œuvre, l'accueil en partie réduit avec la constitution de communautés de communes en France. Toutefois, dans le cas de la France et de la Suisse, Alexandre Moine, membre du Forum

transfrontalier Arc jurassien, note que la constitution de « petits projets », en particulier dans le domaine culturel, tend à impliquer plus directement les populations et donc à les rapprocher. Cette coopération transfrontalière « à petite échelle » est de plus en plus encouragée, sous l'impulsion de l'autorité administrative Arcjurassien.org qui débloque des sommes relativement modestes pour des initiatives structurantes. Plusieurs petits projets à vocation culturelle ont déjà vu le jour et d'autres sont en construction. Il s'agit par exemple de chemins transfrontaliers ou de groupes de théâtre et de musique rassemblant des Français et des Suisses. Ces actions culturelles de proximité se développent aussi entre la France et la Belgique, à l'exemple d'un projet de route de randonnée entre Terdeghem (Nord) et Watou, en Flandre occidentale, à l'initiative du maire de la commune française (le maire a voulu mettre en place ces circuits suite à une réunion publique dans laquelle il était sorti avec un a priori très positif). Ceci n'est toutefois pas toujours couronné de succès comme le remarque Martial Waeghemaeker à propos du projet de land art entre Sint Jans Cappel et Heuvelland, « négligé par les élus belges parce qu'organisé à l'échelle de petites communes, car l'action sur le land art n'est pas terminée et il serait excessif de dire qu'elle ne sera pas couronnée de succès ».

« Quand on va à Poperinge [en Flandre occidentale], on va chez nos voisins, nos cousins, si ce n'est qu'on n'a pas la même langue », Philippe Ducourant.

Les différences culturelles de comportement varient d'un pays à l'autre. Si les travailleurs frontaliers passent beaucoup de temps de l'autre côté de la frontière, ils n'entretiennent pas forcément de relations stables avec leurs collègues. Cette relation s'arrête souvent aux portes de l'entreprise d'autant que les temps de trajet sont longs avec parfois des embouteillages aux heures de pointe et la possibilité d'être arrêté à la frontière, comme c'est le cas entre la France et la Suisse. Les frontaliers évoquent souvent des incompréhensions ou des niveaux de raisonnement qui les différencient des « nationaux ». Dans le cas de la Suisse, ils ont parfois le sentiment d'être considérés comme des « travailleurs immigrés », d'être moins bien considérés et valorisés (pour les métiers du bas de l'échelle) et de ne profiter que des avantages du salaire. Dans le cas de pays où le travail frontalier est moins développé comme la Belgique, les relations semblent plus apaisées. Il n'y a pas ce sentiment d'opportunisme financier. « Quand on va à Poperinge [en Flandre occidentale], on va chez nos voisins, nos cousins, si ce n'est qu'on n'a pas la même langue » remarque Philippe Ducourant, guide à la Maison de la Bataille de Noordpeene. Il ajoute que les différences culturelles sont plus importantes avec les Néerlandais qu'avec les Belges Flamands. Il convient toutefois de relativiser lorsqu'il s'agit du voisinage avec une grande agglomération

comme Lille-Roubaix-Tourcoing dans laquelle il n'y a pas de substrat flamand aussi important que dans la « Flandre rurale » (entre la Lys et le Dunkerquois, selon les mots de Philippe Ducourant).

« Il y a des identités frontalières qui sont influencées par la frontière et peut-être une manière d'être qui est propre à la zone frontalière. Quelqu'un qui vit au bord de la frontière a quand même des modes de vie et des références communes », Alexandre Moine.

Le sentiment d'appartenance culturelle peut être influencé par des éléments matériels qui marquent la différence comme les postes douaniers toujours en activité entre la France et la Suisse ou l'utilisation d'une autre monnaie. La religion agit également toujours de manière inconsciente. En Suisse Romande protestante, le rapport à l'argent et la réussite professionnelle sont très différents de la perception qu'en ont les Français. De manière générale, les facteurs tendant à disjoindre les populations transfrontalières semblent régresser. Il existe des éléments qui les rapprochent avec là-aussi des efforts à accomplir pour parvenir à un sentiment d'appartenance commune. Philippe Ducourant note qu'il n'y a « pas ou peu d'a priori entre Flamands [ruraux] Français et Belges. Cependant les habitants Flamands Belges de la frontière ne connaissent pas beaucoup de choses de notre côté de la frontière, ils ne vont pas plus loin que Cassel. Il y a une méconnaissance de la Flandre française par les Flamands belges ». Entre la France et le Luxembourg, il semble que le processus soit allé plus vite et plus loin comme le remarque Eric Marochini pour qui : « de manière générale, la frontière reste invisible d'un point de vue culturel, excepté pour l'aménagement du territoire ». La question de l'identité est plus complexe et relève souvent d'un choix individuel. Dans la moyenne montagne du Jura, il n'y a pas selon Alexandre Moine d'identité arc jurassienne : « Il y a des identités frontalières qui sont influencées par la frontière et peut-être une manière d'être qui est propre à la zone frontalière. Quelqu'un qui vit au bord de la frontière a quand même des modes de vie et des références communes ».

La « différence culturelle et linguistique [est] quelque chose de stimulant, notamment en raison du substrat flamand sur le territoire français », Philippe Ducourant.

Tous les interlocuteurs notent que la frontière oblige à s'adapter parfois de manière volontaire. Ainsi, Philippe Ducourant a scolarisé ses enfants dans une école belge flamande pour en faire de bons bilingues et de futurs adultes parfaitement ancrés dans une culture commune. Cet exemple est toutefois assez rare et dans les faits, peu de Flamands français maîtrisent le néerlandais. Philippe Ducourant vit la « différence culturelle et linguistique comme quelque chose

de stimulant, notamment en raison du substrat flamand sur le territoire français ». La coopération transfrontalière semble alors jouir d'une base et d'aprioris positifs pour certains territoires.

Conclusion

Par l'analyse croisée de ces entretiens, nous pouvons conclure que la représentation et le vécu de la frontière changent dans le temps et dépendent bien évidemment de la notion de cohésion des territoires. Il en est de même pour ce qui concerne le processus de coopération transfrontalière. A cela s'ajoute le fait qu'il ne faut pas oublier qu'au regard des réponses des intervenants, les modalités de la coopération transfrontalière diffèrent largement selon l'espace dans lequel on vit et selon l'histoire qui a marqué cet espace. De fait, pour comprendre ces variations d'idées, de représentation, de gestion de la frontière, il faut aussi se référer à l'histoire locale qui peut être très différente d'une frontière à l'autre. A titre d'exemple, pour Éric Marochini, il faut attribuer à chaque bassin de vie un « modèle spécifique ». Enfin, après l'analyse de tous ces entretiens, l'on peut également mettre en avant l'idée d'une nécessité de se renseigner sur les autres modèles de coopération transfrontalière, s'en inspirer pour les adapter au territoire concerné, afin d'arriver à un modèle de coopération pérenne et le plus intégrateur possible. Enfin, la coopération transfrontalière sous-entend un développement du territoire, qui doit prendre en compte les enjeux contemporains comme le changement climatique.

L'Union européenne a tendance à aller vers une coopération transfrontalière accrue. L'UE encourage la coopération transfrontalière en tant que moyen de renforcer la solidarité entre les régions et de favoriser le développement économique et social de ses États membres. Ce partage de valeurs a permis la mise en place de plusieurs programmes pour soutenir la coopération transfrontalière, tels que le Programme Interreg, pour la coopération territoriale européenne, qui vise à renforcer la coopération entre les régions frontalières de l'UE. De plus, l'UE a également adopté une approche intégrée de la gestion des frontières qui vise à faciliter la circulation des personnes et des biens tout en garantissant la sécurité et la protection des frontières. En somme, la coopération transfrontalière fait partie intégrante de la stratégie de l'Union européenne pour renforcer la coopération et la solidarité entre les régions et les États membres, et elle est susceptible de continuer à être un élément clef de la politique européenne à l'avenir.

La coopération transfrontalière européenne comme espace de voisinage, est un aspect fondamental de l'intégration européenne, qui vise à renforcer la coopération entre les régions et les

États membres de l'Union européenne (UE). Elle permet de surmonter les barrières administratives, économiques et politiques entre les régions frontalières, en favorisant la mise en œuvre de projets communs dans des domaines tels que l'environnement, le développement économique, la culture, la recherche et l'innovation. Depuis la fin des années 1980, la coopération transfrontalière a connu une évolution importante, grâce à l'adoption de nombreuses initiatives et politiques de l'UE visant à renforcer cette coopération. Par exemple, le programme INTERREG, qui est le principal instrument financier de l'UE pour la coopération transfrontalière, a permis la mise en œuvre de nombreux projets visant à surmonter les barrières entre les régions frontalières. Cependant, malgré les réalisations importantes de la coopération transfrontalière, des défis persistent. Par exemple, les différences réglementaires et les divergences culturelles peuvent rendre difficile la mise en œuvre de projets transfrontaliers efficaces. De plus, la coopération transfrontalière peut être compromise par des différences de priorités entre les différentes régions et États membres de l'UE, ce qui peut entraver la mise en œuvre de projets communs.

La coopération transfrontalière est un aspect clef de l'intégration européenne et a permis d'importants progrès dans le fait de réduire les barrières entre les régions frontalières. Cependant, des défis persistants doivent être surmontés pour garantir un niveau de coopération optimal. Il est donc important de continuer à développer et à améliorer les politiques et les initiatives visant à renforcer la coopération transfrontalière, afin d'assurer un avenir plus prospère pour l'ensemble de l'UE.

Annexes

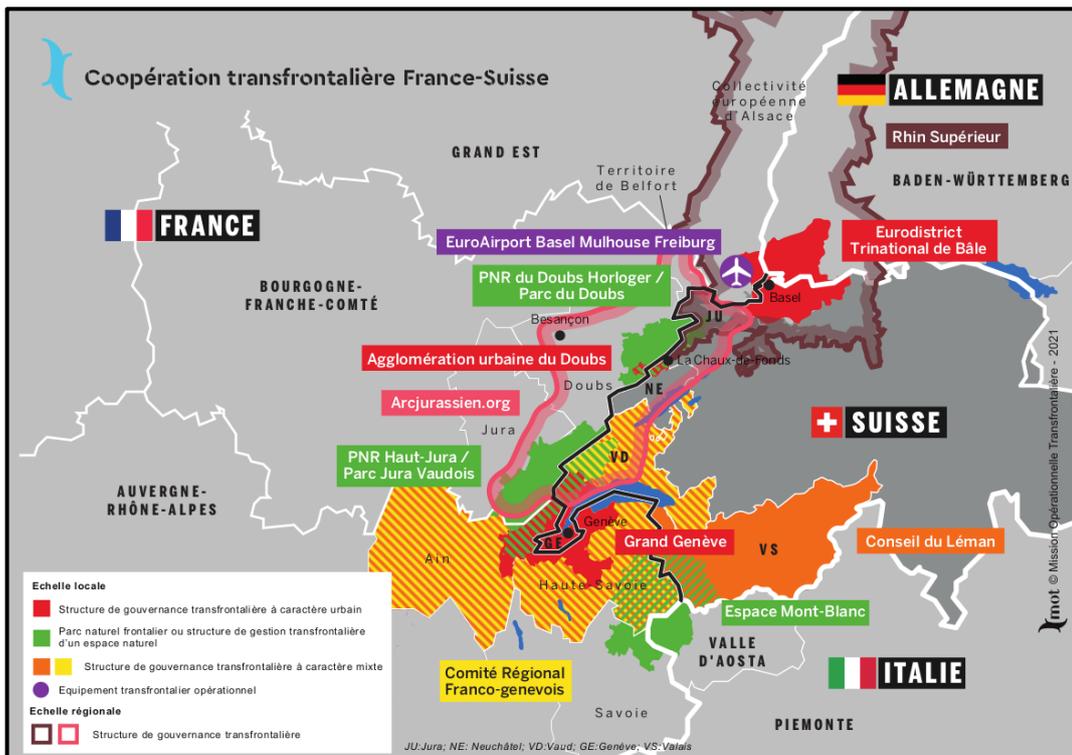
Cartes et illustrations



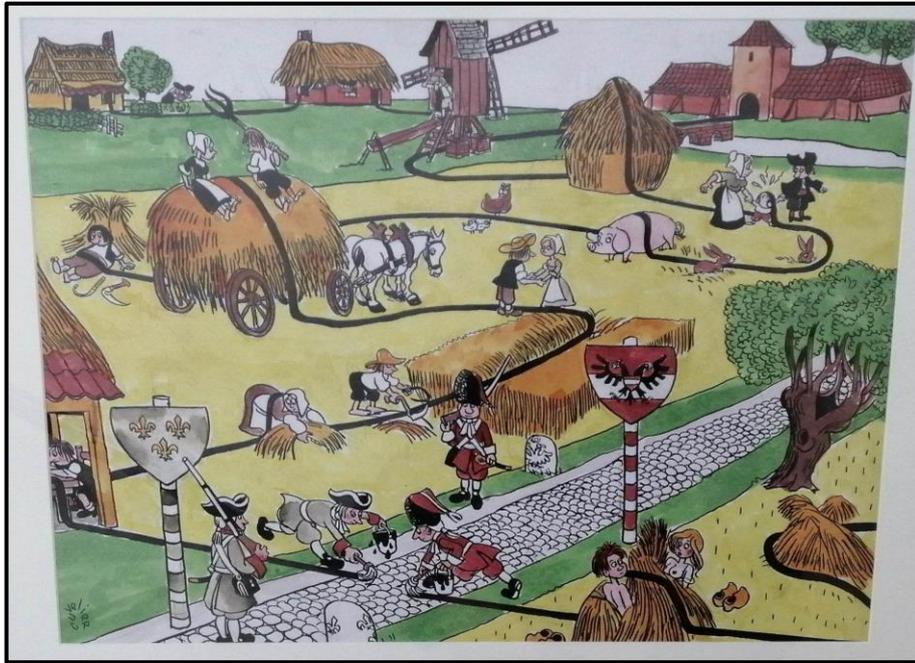
Annexe 1. Carte de la MOT représentant la couverture territoriale des espaces de coopération transfrontalière entre la France et la Belgique.



Annexe 2. Carte de la MOT représentant les territoires de la Grande Région (France, Belgique, Luxembourg, Allemagne).



Annexe 3. Carte de la MOT représentant la couverture territoriale des espaces de coopération transfrontalière à la frontière franco-suisse.



Annexe 4. Caricature de la frontière entre les Flandres belge et française par Roland Cuvelier, 1980, photographié au musée de la vie frontalière de Godewaersvelde le 29 octobre 2022.

Annexe 5. Caricature de la page de couverture. Par Michel Cambon, « 5 conseils pour réussir un projet de coopération transfrontalière », [site internet] *Associations mode d'emploi*, <https://www.associationmodeemploi.fr/article/5-conseils-pour-reussir-un-projet-de-cooperation-transfrontaliere.69215> (Consulté le 17/03/2023).

Bibliographies

Bibliographie générale

Gouvernement Français, « Compte rendu du Conseil des ministres du 08 mars 2023 », [site internet], <https://www.gouvernement.fr/conseil-des-ministres/compte-rendu-du-conseil-des-ministres-du-08-03-2023#653117f5-620a-4a3d-a759-3a97a2e34dc6-0> (consulté le 17/03/2023).

Bibliographie indicative des personnes interviewées

Livres

Moine, A. et Sorita, N. (2015). *Travail social et territoire: concept, méthode, outils*. PRESSES DE L'EHESP.

Moine, A. (2007). *Le territoire: Comment observer un système complexe (French Edition)* (HARMATTAN). Editions L'Harmattan.

Articles universitaires récents

Delecousse E., Curzi S. et Moysse V. (2016). « La coopération transfrontalière européenne. Les dynamiques décisionnelles du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen ». *Courrier hebdomadaire du CRISP*. n°2300. pp 5-46.

Delecousse, E., Delhuvenne L. et Leloup F. (2022). « L'eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, instrument au service de l'institutionnalisation de la coopération transfrontalière ». *Courrier hebdomadaire du CRISP*. n°2526-2527. pp. 5-99.

Delecousse E. (2020). « Politique de cohésion : la simplification à l'épreuve de la complexité d'Interreg ». *Reflets et perspectives de la vie économique*. LVIII. pp 65-78.

Moine, A. (2022). « Le concept de territoire, un changement de paradigme ». *Revue BIS N°180*.

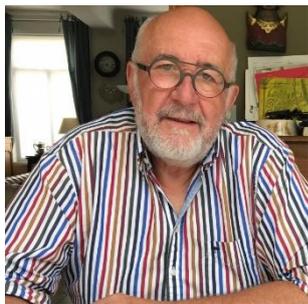
Moine, A. (2021). « Territoire et intelligence territoriale: des concepts au service de l'enseignement des dynamiques territoriales ». *HAL (Le Centre Pour La Communication Scientifique Directe)*.

Moine, A. (2020). « Les enjeux transfrontaliers dans l'arc jurassien ». *Réalités Industrielles*, Août 2020 (3).

Sitographie

Marochini E. et Augias D. (15 mars 2022). « La coopération transfrontalière, facteur de cohésion des territoires », *Site internet de la Caisse des Dépôts* : [La coopération transfrontalière, facteur de cohésion des territoires | Groupe Caisse des Dépôts \(caissedesdepots.fr\)](https://www.caissedesdepots.fr/la-cooperation-transfrontaliere-facteur-de-cohesion-des-territoires)

Trombinoscope des personnalités interviewées



Martial Waeghemaeker : élu de la commune frontalière de Godewaersvelde.



Philippe Ducourant : guide à la Maison de la Bataille à Noordpeene.



Éric Marochini : directeur général des services de la communauté d'agglomération de Longwy (Grand Longwy).



Alexandre Moine : géographe à l'université de Franche-Comté à Besançon, rattaché au laboratoire Théma et membre du comité directeur du Forum transfrontalier Arc Jurassien



Éric Delecrosse : directeur de l'équipe technique de l'antenne wallonne d'INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen